

A.F. TRAVAUX PUBLICS

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Impasse de Vienelle
25200 GRAND CHARMONT
RCS BELFORT TC 839 490 695**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 1^{ER} MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le premier mars,
À dix-neuf heures,
Au siège social, à GRAND CHARMONT

Monsieur Fatih AYDIN,
Associé unique de la Société A.F. TRAVAUX PUBLICS SASU,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 12 Impasse de Vienelle 25200 GRAND CHARMONT à 2 Chemin des Vernes 25460 ETUPES, à compter 1^{er} mars 2024.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : **3** Chemin des Vernes 25460 ETUPES. »

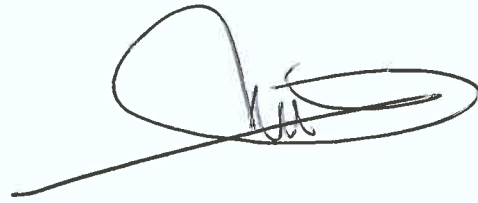
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fatih AYDIN

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.